

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 10 décembre 2015

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 02/12/2015

*L'an deux mille quinze et le dix décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, René CAUQUIL, Guy ROUCAYROL

**Représentés:** Jean-Pierre BARTHES par René CAUQUIL, Isabelle GIL par Francis BOUTES, Alain SICILIANO par Daniel GALTIER

**Présents non votants :**

**Excusés:** Josian CABROL, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Philippe VIDAL

**Absents:**

### Objet: Contrat de ville de Bédarieux - Partenariat

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, définit la politique de la ville comme « une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. »

Elle est mise en œuvre localement dans le cadre de contrats passés entre l'État et les collectivités territoriales : le Contrat de Ville.

Trois priorités transversales doivent ressortir du Contrat de ville :

- Pilier « Cohésion sociale »
- Pilier « Développement de l'activité économique et de l'emploi »
- Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain ».

Le 17 juin 2014, le centre ville de la commune de Bédarieux a intégré la liste de 1 300 territoires cibles de la Politique de la Ville.

Sur la base du diagnostic du territoire, le comité de pilotage restreint a priorisé les orientations stratégiques du Contrat de Ville sur les thématiques suivantes :

- Réussite éducative
- Prévention de la délinquance
- Cadre de vie
- Insertion et emploi.

Par ailleurs, le Contrat de Ville de Bédarieux porte sur trois axes transversaux :

- Jeunesse
- Egalité hommes – femmes
- Lutte contre les discriminations.

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/12/2015

034-253403554-20151210-2015\_10\_12\_15-DE

Plusieurs missions du Pays sont concernées par la démarche du Contrat de Ville de Bédarieux (Économie, Habitat, Services à la Population – Santé), ainsi, une participation des chargés de mission dans le cadre du comité technique du Contrat de Ville de Bédarieux est tout à fait pertinente et cohérente.

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de ce partenariat, et, en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de ce partenariat et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 décembre 2015.

Le Président,  
**Francis BOUTES**



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2015 034 253403554-20151210-2015_10_12_15-DE